

Demande de reconnaissance d'un prénom d'usage

L'ésadhar permet aux personnes étudiantes qui le souhaitent de faire reconnaître un prénom d'usage différent de leur prénom figurant à l'état civil, conformément aux recommandations du ministère de l'Enseignement supérieur.

Le prénom d'usage peut être utilisé dans les documents et outils de l'établissement lorsque la réglementation le permet. Cette demande ne nécessite aucun justificatif d'identité et repose sur une déclaration sur l'honneur.

1. Identité de la personne étudiante

Nom de naissance :	
Prénom(s) figurant à l'état civil :	
Date de naissance :	
Formation / année d'études :	

2. Prénom d'usage demandé

Je souhaite être désigné-e et identifié-e au sein de l'ésadhar sous le prénom d'usage suivant :

--

3. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné-e, déclare sur l'honneur souhaiter l'utilisation du prénom d'usage indiqué ci-dessus dans les documents, outils et communications de l'ésadhar, dans la mesure où celle-ci est autorisée par la réglementation applicable. Je comprends que le prénom figurant à l'état civil demeure utilisé dans les documents et situations pour lesquels la réglementation ne permet pas l'utilisation d'un prénom d'usage.
Je certifie l'exactitude des informations renseignées dans le présent formulaire.

Fait le :	Signature de l'étudiant-e :